



Visa Direct

FAQ Risque et conformité

Les données incluses dans le message de paiement répondent-elles aux exigences réglementaires des émetteurs?

Les transactions de crédit d'origine Visa Direct (Original Credit Transaction, OCT) contiennent un ensemble de données sur l'expéditeur, le destinataire, les entités intermédiaires, l'objet et le cas d'utilisation. Il peut y avoir des exigences supplémentaires dans certains marchés, par exemple, l'objet du paiement. Les vérifications du système dans VisaNet refusent ou rejettent certaines transactions qui ne contiennent pas les données requises. Les émetteurs sont les seuls responsables de leur propre conformité aux lois et aux règlements applicables.

Quels sont les contrôles de transaction mis en place par Visa pour répondre à ses propres exigences de conformité?

- Vérification des sanctions sur certaines transactions.
- Transaction par défaut et limites d'utilisation.
- Les émetteurs sont les seuls responsables de leur propre conformité aux lois et aux règlements applicables.

Quels sont les outils à la disposition des émetteurs qui acceptent les transactions de crédit d'origine (Original Credit Transactions, OCT) de Visa Direct (explication de l'utilisation et des valeurs des contrôles de valeur de Visa Net)?

- Inclusion de données sur l'expéditeur, le destinataire, les entités intermédiaires, la finalité et le cas d'utilisation accompagnant l'OCT. Chaque transaction peut ne pas contenir toutes les données mentionnées précédemment; veuillez vous référer aux guides publiés pour obtenir des renseignements détaillés.
- Limites configurables de l'utilisation et des limites transactionnelles et de configurables par l'émetteur sur les OCT.
- Les émetteurs peuvent souscrire au nombre de points de vérification des sanctions de Visa accompagnant OCT de transfert de fonds transfrontaliers. Les émetteurs doivent toujours consulter et faire approuver les par équipes internes de conformité les contrôles et processus de vérification des sanctions et sont seuls leurs responsables de leur propre conformité aux lois et réglementations applicables. Les contrôles de la conformité facultatifs et les outils de gestion et des services des risques sont fournis uniquement pour la commodité des émetteurs et Visa ne donne aucune garantie à leur égard ou à l'égard de leurs résultats.
- Les émetteurs peuvent souscrire à un rapport consolidé des champs de données sur la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) dans les OCT de transfert de fonds transfrontaliers.

Un émetteur peut-il demander de bloquer certains pays à risque élevé?

Veuillez consulter votre représentant Visa pour obtenir des renseignements; à titre exceptionnel, il est possible de bloquer certains pays à haut risque s'ils ne correspondent pas à la tolérance au risque de l'émetteur.

Si l'émetteur n'a pas mis en place un système de filtrage pour les cartes, peut-il rejeter les OCT ou se prévaloir des points de dépistage Visa?

Chaque émetteur doit évaluer ce qui est suffisant en fonction de ses propres politiques de risque et de contrôle. Les OCT transfrontaliers sont un paiement entrant à la banque, comme les paiements transfrontaliers entrants par SWIFT ou ACH. Visa vous suggère fortement de communiquer avec vos équipes chargées des contrôles de la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et des vérifications des sanctions des transferts SWIFT et ACH entrants, car ces équipes sont généralement parfaitement au courant des exigences réglementaires relatives à l'acceptation des paiements transfrontaliers entrants. Vos équipes internes Conformité et Affaires juridiques peuvent fournir des conseils sur tout contrôle supplémentaire qui pourrait être requis, afin de s'harmoniser avec les politiques actuelles de gestion des risques et de contrôle de la Banque. Les contrôles de la conformité facultatifs et les outils de gestion et des services des risques sont fournis uniquement pour la commodité des émetteurs et Visa ne donne aucune garantie à leur égard ou à l'égard de leurs résultats. Les émetteurs sont les seuls responsables de leur propre conformité aux lois et aux règlements applicables.

Visa a-t-elle des limites systématiques?

- Visa applique les modalités de la valeur et d'utilisation par défaut aux OCT de Visa Direct.
- Les émetteurs peuvent utiliser les contrôles de transaction et les limites d'utilisation d'OCT de l'émetteur de Visa pour fixer leurs propres limites personnalisées qui seront ensuite contrôlées par VisaNet. Les émetteurs peuvent fixer des limites pour les transferts d'argent transfrontaliers et les transferts non monétaires, par nombre et par montant, pour des périodes de 1, 7 et 30 jours. Les limites de l'émetteur doivent être égales ou supérieures aux limites minimales de VisaNet. Les émetteurs qui souhaitent fixer leurs propres limites d'utilisation doivent consulter leur représentant Visa.

Quelle est la procédure d'approbation des programmes à l'origine?

- Les transactions Visa Direct proviennent des acquéreurs de Visa, qui ont fait l'objet d'un examen rigoureux de contrôles préalables, et qui sont liés par les règles de Visa, y compris les exigences de conformité aux lois et règlements applicables en matière de LBA dans leur territoire géographique.
- Visa exerce des contrôles préalables à l'égard de chaque nouveau programme Visa Direct pour ses propres besoins de contrôle interne des risques, y compris, mais sans s'y limiter, des contrôles préalables appropriés sur l'initiateur de « connaissance de la clientèle » (Know Your Customer, KYC) et de vérification des sanctions pour les nouvelles entités émettrices de transferts de fonds.
- Visa tient les acquéreurs responsables des contrôles préalables à l'égard des programmes d'établissement de Visa Direct. Visa effectue également ses contrôles préalables à des fins internes sur les programmes et les participants de Visa Direct. Seules les acquisitions du NIB dotées de programmes d'établissement approuvés peuvent être à l'origine des OCT, et les acquéreurs approuvés peuvent seulement être à l'origine des types de transactions approuvées. Les nouveaux programmes doivent être soumis par un formulaire de renseignements sur les programmes (Program Information Form, PIF) qui comprend des renseignements sur :
 - Portée géographique du programme : transaction nationale ou internationale, pays de destination cibles.
 - Détails du programme : Identifiant de demande commerciale (Business Application Identifier, BAI), canaux d'accès, sources de financement.
 - Conformité : Détails de la licence, utilisateur KYC et vérification, politiques LBA, vérification des sanctions.
 - Mesures de contrôle des risques : Limites de transaction, contrôles d'utilisation.
- Les renseignements sur les programmes (Program Information Form, PIF) permettent également de conclure un contrat avec le marchand ou l'acquéreur pour se conformer à ce qui suit :
 - Les lois et règlements locaux (étatiques, fédéraux et étrangers, le cas échéant).
 - Règles de Visa et guide de mise en œuvre globale de la transaction de crédit d'origine Visa Direct (Original Credit Transaction, OCT).
 - Exigences concernant la lutte contre le LBA/LFAT, ainsi que la surveillance et la déclaration des activités suspectes.
- Les renseignements sur les programmes (Program Information Form, PIF) sont examinés par les services chargés de la conformité en matière de blanchiment d'argent et de sanctions, du risque de règlement de crédit, des produits et, si jugé nécessaire, du risque juridique et du risque élevé pour la marque.
 - Les domaines fonctionnels doivent donner leur accord avant qu'un programme puisse être mis en œuvre.
 - Visa effectue une évaluation des risques au cours du processus d'examen et les programmes qui ne correspondent pas à la tolérance au risque de Visa ne sont pas approuvés.
- Les émetteurs sont les seuls responsables de leur propre conformité aux lois et aux règlements applicables.

Visa a-t-elle un suivi de l'après mise en œuvre?

Visa effectue une surveillance de la conformité approfondie après la mise en œuvre des OCT et travaille avec les marchands et les acquéreurs pour corriger les problèmes de conformité, y compris, au besoin, la suspension ou la résiliation des programmes en cas d'absence continue de réponse ou de non-conformité.

